



En service
pour la **VIE...**



Service de
la sécurité
incendie

AU PROGRAMME... VISITES DE PRÉVENTION DES INCENDIES DANS LES RÉSIDENCES

Prévention
Intervention
Implication

Contexte :

Au Québec comme à Lévis, plus de 70% des incendies surviennent à la maison. Ces incendies sont non seulement fréquents, ils sont aussi trop souvent mortels avec une moyenne de 30 victimes par année au Québec. En fait, 8 victimes d'incendie sur 10 décèdent dans un incendie qui survient dans une habitation. Pour ces raisons et par le plan de mise en œuvre du schéma de couverture en risques en sécurité incendie de la Ville de Lévis, le présent programme est donc mis sur pieds.

Buts du programme :

Réduire les risques de pertes de vie, de blessures et de pertes matérielles lors d'un incendie dans un bâtiment de type résidentiel.

Objectifs du programme :

Sensibiliser la population à la prévention des incendies en général, mais spécifiquement à l'importance de prévoir et d'installer des avertisseurs de fumée fonctionnels, d'adopter des comportements sécuritaires à la maison pour éviter tout incendie et de prévoir des mesures à prendre en cas d'incendie.

Public cible :

Toute la population est visée par le présent programme. Quelque 72 000 portes résidentielles seront visitées sur une période approximative de sept ans.

Contenu du programme :

Le programme comporte un volet :

- Les visites de prévention des incendies.

Fréquence et période :

Le Service de la sécurité incendie de la ville de Lévis effectue des visites de prévention des incendies dans les résidences annuellement, et ce, du mois de mai à la fin du mois d'octobre.

Méthodes :

Les visites de prévention consistent à visiter une résidence, un logement ou une chambre en compagnie du propriétaire, locataire ou représentant, tout en remplissant le *formulaire de visites de prévention dans les résidences*.

Mise en œuvre :

En équipe de deux, les pompiers et pompières visitent les adresses qui sont déterminées à l'avance. À l'aide du *formulaire de visites de prévention dans les résidences*, ils documentent chaque visite en vérifiant la présence, la fonctionnalité, l'emplacement approprié et l'âge des avertisseurs de fumée. De plus, ils recueillent certaines informations pertinentes entre autres sur la présence d'avertisseur de monoxyde de carbone, d'appareils de chauffage au bois ou d'extincteurs d'incendie portatifs. Ils émettent également des recommandations lorsque requis et dispensent de conseils de prévention des incendies. Enfin, lorsque nécessaire, un lien est fait avec la division prévention du Service de la sécurité incendie pour le suivi de certains dossiers.

Ressources :

Ressources humaines

Les visites de prévention dans les résidences du présent programme sont effectuées par le personnel pompiers du Service de la sécurité incendie. Certains suivis de ces visites sont assurés par les techniciens et techniciennes en prévention des incendies.

Ressources matérielles

Lors des visites de prévention, les camions du Service de la sécurité incendie sont utilisés de même que le *formulaire de visites de prévention dans les résidences*. De plus, certains dépliants provenant de différents ministères, mais aussi provenant et conçus par la Ville de Lévis sont distribués lors de chaque visite. En exemple, les dépliants sur l'avertisseur de fumée, le monoxyde de carbone et sur les causes d'incendies récurrentes à Lévis.

Évaluation :

L'évaluation des visites de prévention dans les résidences se fait au niveau de la fonctionnalité des avertisseurs de fumée. Ce qui est évalué est le taux de fonctionnalité qui devrait augmenter dans le temps suite aux renouvellements du cycle des visites.

Nombre de portes visitées ayant des avertisseurs de fumée fonctionnels X 100
Nombre total de portes visitées

Avec ce résultat, à travers les ans, nous pourrons évaluer si l'objectif de base de ce programme est atteint concernant l'importance de prévoir et d'installer des avertisseurs de fumée fonctionnels.